

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 18 Trois mois 9 Poste: En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 9

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c. Réclames. 30 Faits divers. 75

RÉSERVES SORT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Août 1883.

Le roi Henri est mort; il est mort sans avoir régné.

La France, qu'il eut bien gouvernée, ne pouvait malheureusement pas croire qu'il en fut ainsi. Ce grand pays, ce grand roi ne pouvaient se comprendre; le passé faisait tort à l'avenir. La France n'a jamais pu croire que ce descendant de nos rois absolus puisse être l'initiateur de son organisation nouvelle à jamais consacrée, cependant plus encore par les découvertes scientifiques, par la forme actuelle de la fortune publique que par la politique, et par là-même inattaquable aujourd'hui. Ce manque de foi de la nation dans son roi aussi bien que l'impossibilité où était ce roi de descendre à des explications qui eussent semblé faites pour défendre son honneur contre des attaques qui ne pouvaient pas être, rendaient tout rapprochement inutile entre lui et le pays. Aussi la France ne l'a-t-elle point rappelé et lui n'a-t-il rien fait pour reprendre la France, se contentant de l'aider de son grand cœur de Roi et de Français.

Pénétré de l'existence fatale de ce mal-entendu forcé entre lui et la nation, Henri est mort sans avoir jamais fait valoir ses droits, sans jamais élever aucune prétention, préférant son exil à l'incertitude où ses revendications auraient jeté la France. Ses amis l'ont imité, et jamais ce parti, tant calomnié, n'a rien fait qui pût amener en France aucune division: il est pur de tout reproche; il n'a pour ternir son éclat aucune tache.

Cette vie du roi Henri, aujourd'hui terminée, est le plus grand exemple de patriotisme vrai qui puisse être donné par un roi dépossédé, bien propre à faire enfin comprendre quel eût été le règne de celui qui a si bien su ne pas régner.

Honneur donc au roi Henri! Que la France, abusée par des préjugés habilement

entretenus, tranquille aujourd'hui par la mort de Celui qu'on lui avait injustement appris à craindre, revienne de son erreur et entoure de respects la mémoire de ce roi qui, ne pouvant régner, a su, chose bien difficile et bien grande, ne pas le vouloir.

Le roi Henri est mort! La France subsiste.

Va-t-elle maintenant rester en République? Non certainement. La peur d'un retour aux choses du passé, qui n'était pas possible, mais dont des gens éhontés avaient fait, en même temps qu'un épouvantail, un marche-pied à leurs ambitions personnelles, a seule pu faire que la France ait accepté, ait souffert un régime qui n'est pas dans son tempérament.

La France, pays d'ordre, de travail, d'économie, n'est pas faite pour un gouvernement de bavards, de paresseux, de détracteurs des biens publics. Craintive d'un mal imaginaire, la nation s'est jetée follement dans un mal réel. Apeurée par le fantôme d'une monarchie absolue, elle s'est livrée à l'anarchie.

La crainte d'hier est évanouie, la crainte de demain subsiste tout entière.

Que faut-il faire? Peut-on demeurer en cet état? La République incapable, raisonneuse, pédante, est-elle le gouvernement de la France? Convient-il au pays de dépenser son argent on ne sait où, au profit d'on ne sait qui, sans gloire et sans retour? Lui convient-il d'être abaissé, humilié devant l'étranger; de perdre à l'intérieur tout ce qui était sa force et sa grandeur, son armée et sa magistrature? Lui convient-il de livrer ses finances à des vaulours qui, de crac-en-crac, les réduiront à rien? Non, non, cent fois non!

La France ne s'est pas élevée si haut pour tomber si bas. Vive la France!

La France, a dit un des meilleurs esprits de cette époque, est monarchiste, libérale jusqu'à la démocratie, mais elle n'est pas républicaine. La République n'est que la crise malade où la jette l'effort généreux qu'elle fait parfois pour repousser le despotisme: cette crise passe toujours.

Le roi Henri est mort, l'empereur Napoléon IV est mort, le républicain Gambetta est mort. La situation, naguère si compliquée qu'un immense découragement s'en était suivi dans presque tous les partis conservateurs, est aujourd'hui des plus simples.

Le pays n'est plus en présence que d'une Monarchie et d'une République: la Monarchie cette fois n'a rien qui lui puisse porter ombrage, et c'est le salut assuré; la République, c'est le présent que nous savons, honteux, dégradant, c'est l'avenir gros d'orages sous le coup desquels doivent tomber successivement l'honneur et la prospérité nationales.

Le cœur et l'intelligence de la France répondent de son choix; le moment où elle aura à le faire connaître relève des événements et du bon sens de la nation.

Pour nous, qui jusqu'ici sommes restés inactifs, également respectueux des droits du Roi qui vient de mourir et des vaines terreurs de la France, nous sommes décidés aujourd'hui à prêter notre dévoué concours à ceux qui peuvent sauver la France et à la France qui veut être sauvée.

Vive la France!

PAUL DU DUN.

LA MORT DU ROI

L'AUTOPSIE ET L'EMBAUMEMENT.

L'opération a été faite par M. le docteur Kundrat, de Vienne, assisté de M. le professeur Drasche, de M. le docteur Stanzel et de M. le docteur Mayer, en présence de l'illustre docteur Vulpian, de Paris.

Les médecins ont constaté une tumeur dans la partie inférieure du tube digestif et de l'estomac, un rétrécissement léger de l'urètre, une tumeur dans l'aorte et une dégénérescence graisseuse dans la région du cœur et du bas-ventre.

Ces constatations concordent assez bien

avec les diagnostics contenus dans le fameux pli cacheté remis au commencement de la maladie par les docteurs Drasche et Billroth, pour sauvegarder leur réputation scientifique.

L'embaumement n'a pas présenté de difficultés insolites, la dépouille étant desséchée par l'amaigrissement des derniers jours de la maladie.

Il a fallu plus de cinq heures pour l'autopsie et l'embaumement.

LA CHAPELLE ARDENTE.

La dépouille, une fois embaumée, n'a pas été rapportée dans le salon gris où M. le comte de Chambord a rendu le dernier soupir, mais elle a été déposée dans le salon rouge ou salon d'honneur disposé en chapelle ardente.

Au milieu de ce salon, dit le Gaulois, s'élève un magnifique catafalque, qui est comme une montagne de fleurs, sous laquelle disparaissent les tentures de velours noir et les crépines d'argent. Les sièges, les meubles, les tableaux, les objets d'art ont été enlevés. Le parquet et les murs sont tendus de velours noir et de crépines d'argent. Des cartouches aux armes de France rompent seuls la monotonie de cet appareil funèbre. Au pied du catafalque, qu'entourent plus de cent chandeliers d'argent où brûlent des cierges, et toute une forêt de palmiers, dattiers et autres plantes exotiques, se trouve un coussin chargé des insignes royaux. En face, un autel, tendu de draperies du même style, est dressé. De chaque côté du crucifix, des lampadaires allumés.

La dépouille de M. le comte de Chambord a été, de nouveau, revêtue de l'habit noir et du collier du Saint-Esprit. Les cheveux et la barbe ont été taillés. Madame s'est fait remettre ces précieuses reliques. Rien dans la physionomie ne révèle plus les souffrances endurées: elle a retrouvé le calme dans la mort.

Dans la matinée, pendant l'autopsie et l'embaumement, deux messes ont successivement été célébrées par M. l'abbé Curé et le R. P. Boll, aumôniers du château, en pré-

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

En parlant ainsi, l'honnête homme était tout palpitant d'angoisse, mais aussi d'austère joie. Il était facile de deviner que, fier de sa pupille, il eût été heureux de pouvoir la satisfaire, fût-ce au prix de sa propre fortune. Son cœur volait au-devant d'elle, ses bras s'ouvraient pour l'embrasser; mais il se reculait, mais il se roidissait dans l'inexorable refus que lui commandaient sa délicate position, ses obligations de tuteur.

Henriette, de son côté, était extrêmement émue; elle allait à son mari, revenait vers Thérèse, et, lui serrant les mains, s'efforçait de calmer son exaltation.

Mais Thérèse, ne voyant que son tuteur, ne répondant qu'à lui seul:

— Votre devoir! s'écria-t-elle; et le mien, monsieur? Je ne comprends rien à toutes ces subtilités, moi! je ne suis qu'une jeune fille. Pour unique loi, j'ai ma conscience et mon cœur... mon cœur qui me crie que pendant quinze jours encore, je ne puis pas, je ne dois pas, je ne veux pas non

plus laisser souffrir plus longtemps des gens qui me maudissent du fond de leur misère ou me pardonnent avec le dédain de leur pauvreté héroïque. Ils n'ont déjà que trop attendu, ces Bussièrès!... eux, et tous les autres!...

« Oh! mon père, mon père, qu'avez-vous fait? Une fois déjà, ici près, un homme, ce Bouquaille, m'a insultée... Un autre... oh! je m'en souviens maintenant, un autre a osé dire à Paris, dans votre maison: « Mieux vaudrait pour elle être pauvre, ou n'avoir jamais vécu, que d'être M^{lle} Bridot! » J'avais entendu... je n'avais pas compris... L'autre jour encore, je n'ai pas voulu comprendre... j'ai passé mon chemin, dédaigneuse et fière; j'ai continué de vivre dans un luxe insultant pour tant de malheurs... Et, pendant quinze jours encore, vous voulez que je porte ces riches étoffes, qui maintenant me semblent gémir à chacun de mes pas!... ces dentelles, qui sont le bien de ceux-ci!... ces bijoux qui sont le pain de ceux-là!... ces diamants, qui me semblent les larmes de tous...

Thérèse, qui marchait à grands pas, venait d'arriver devant une glace. Elle s'y aperçut parée du collier, du diadème, et, les arrachant de son cou, de son front:

— Ah! s'écria-t-elle, ces diamants, ils me brûlent!... Oh! je n'en veux pas, monsieur, je n'en veux pas!

Elle allait les jeter loin d'elle, lorsque Vauquelin

l'arrêtant, très-grave et très-ému:

— Silence, Thérèse!... et gardez-vous d'accuser celui qui n'est plus!... Vous êtes la cause première de tout ce qu'il a pu faire de déloyal et de funeste!...

— Moi!

— Il s'est trompé... certes, il s'est bien trompé... mais par folle tendresse pour vous... Je le sais, moi... Quelques instants avant de mourir, il me l'a dit, j'en ai été le témoin; et l'espèce de naïveté avec laquelle il faisait le mal, son désir aveugle de vous voir heureuse à tout prix, m'avaient tellement attendri malgré moi, que l'homme coupable disparut presque à mes yeux. Un instant, je ne vis plus en lui que le père. Ne l'outragez donc pas! ne maudissez pas l'ombre attristée qui vous regarde, Thérèse... car si pour les autres, c'est un fantôme odieux et fatal... pour vous, mon enfant, ce ne doit être qu'une pauvre âme égarée par un amour absorbant, par une tendresse insensée. Ramassez donc ces diamants, Thérèse, et gardez-les... c'est un bon père qui vous les a donnés!

Comme enfin dominée par le noble sentiment qui venait de dicter ces paroles, Thérèse s'était agenouillée lentement. La plupart des pierreries se trouvaient encore dans sa main; quelques-unes seulement avaient roulé sur le tapis. Tout en les reprenant, ses grands yeux noirs s'étaient levés vers le ciel. On eût dit qu'elle implorait son pardon.

Tout à coup elle tressaillit, comme illuminée d'une inspiration qui semblait être la réponse d'une ombre invisible; un sourire brilla à travers ses larmes. Toute pénétrée de reconnaissance et de joie, elle s'écria:

— Ah! ces diamants!... merci de me les avoir donnés, mon père! merci de me révéler ce que j'en dois faire aujourd'hui.

— Thérèse! s'écrièrent en même temps Henriette et son mari, Thérèse, que dis-tu là?

Mais elle, les bravant de son plus beau sourire:

— Ah! ceci ne vous regarde plus, monsieur mon tuteur! Ils sont à moi, n'est-il pas vrai? bien à moi, rien qu'à moi, et je puis...

— Tais-toi! interrompit Vauquelin, qui venait de la comprendre et l'approuvait du fond du cœur; tais-toi, ne me dis rien! Ton tuteur ne doit rien savoir... car il serait contraint de l'empêcher... Mais je n'ai rien entendu, rien deviné...

Et, la prenant dans ses bras, l'embrassant avec une explosion d'orgueil et de joie:

— Mon enfant! ma fille!... Oh! oui... oui... je voudrais que tu fusses ma fille!

Un bruit se fit entendre au dehors.

— Silence! fit Vauquelin, ce sont des amis de Trouville, tous les courtisans, tous les soupirants que j'avais invités au passage. Nos émotions de famille doivent rester secrètes; il faut qu'ils n'en soupçonnent rien.

sence de Madame, derrière laquelle étaient rangés les princes et les dames d'honneur, et tout le personnel se trouvant au château.

Vers trois heures, dit le correspondant du *Figaro*, les préparatifs pour l'exposition du corps étant terminés, j'ai obtenu d'entrer dans la chapelle ardente avant l'admission du public.

J'ai vu, le premier, Monseigneur sur son lit de parade. On entre par la salle à manger, qui est entièrement tendue de noir. Les armoires, surmontées de trophées de chasse, sont recouvertes de draperies. Sur une table, un registre où s'inscriront les pèlerins. La belle réduction en bronze de Louis XIV de Girardon, qui ornait la salle à manger, a été reléguée derrière le poêle.

De là, on passe dans le salon rouge, transformé, comme je vous l'ai dit, en chapelle ardente, et qui est également tendu de noir.

M^r le comte de Chambord repose sur le lit où il est mort; mais le lit a été changé de place, et appuyé contre le mur qui fait face au jardin.

Les murs latéraux sont garnis de prie-Dieu: devant le premier, un Franciscain est à genoux; près de lui, également agenouillés, deux gentilshommes de service en permanence. La leur blafarde des cierges fait ressortir la pâleur de tous les visages.

A trois heures et demie, les portes sont ouvertes au public. La première personne qui entre est une petite fille, suivie de sa mère. Toutes deux s'agenouillent sur le tapis en sanglotant. C'est une scène poignante! Puis défilent, dans une attitude très-digne et très-recueillie, des paysans, des bourgeois de Neustadt, des Viennois, des Français de passage en Autriche. Les prie-Dieu sont occupés par M. Joseph du Bourg et par le général de Charette, tout en larmes.

Chacun passe devant le lit, asperge le corps d'eau bénite, et sort par la porte du jardin. C'est un spectacle imposant dans sa tristesse morne, dans son silence et dans sa simplicité.

LES FUNÉRAILLES.

Comme nous l'avons dit, les funérailles auront lieu à Goritz. Elles sont fixées au lundi 3 septembre dans la matinée.

S. S. Léon XIII a désigné M^r le nonce Vanutelli pour donner l'absoute.

Le corps partira seulement la veille des funérailles.

Un train spécial partira pour Goritz, emmenant, dans un wagon disposé en chapelle ardente, où monteront M. l'abbé Curé et le R. P. Boll, le cercueil royal; puis, dans un autre wagon, le char funèbre, auquel les ouvriers viennois travaillent sans relâche.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Contrairement aux dispositions qui avaient été arrêtées jusqu'ici, S. M. l'empereur d'Autriche se fera représenter officiellement à toutes les cérémonies. Les équipages de la Cour seront sans doute envoyés aux funérailles.

A VIENNE ET A NEUSTADT.

A la gare du Midi, à Vienne, l'affluence des voyageurs pour la résidence royale est énorme. Ce ne sont que personnes en deuil portant des couronnes de fleurs, et sur la route de Neustadt, on croise tantôt de véritables caravanes de piétons, tantôt des files de voitures remplies de monde. Frohsdorf, on peut le dire, est aujourd'hui un lieu de pèlerinage. On remarque surtout un immense concours de villageois des environs. Monseigneur était la providence de ces pauvres populations.

Le drapeau noir a été arboré sur l'hôtel-de-Ville de Neustadt et à beaucoup de maisons particulières.

Tout le conseil municipal de Neustadt assistera à la levée du corps. Une députation envoyée par ce conseil a apporté au château une superbe couronne.

LE DEUIL.

En France, le deuil du roi sera porté pendant six mois.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Union*:

« La vieille coutume nationale, si touchante dans ses manifestations de fidélité, assimilait la mort du Roi à la mort d'un père. C'était un père bien aimé que l'auguste Prince qui vient de mourir, et les profonds regrets que laisse M. le comte de Chambord montrent que la France a compris l'immensité de la perte qui nous accable.

« De toutes parts, on nous a demandé combien de temps devait être porté le deuil du Roi. Les instructions qui nous sont parvenues nous permettent de répondre aux questions pressantes de nos amis. Le deuil sera porté comme celui d'un père. Il durera six mois, — trois mois en grand deuil, trois mois en petit deuil. »

La cour de Belgique prendra le deuil pendant onze jours.

Il y aura, dans toutes les églises catholiques de Londres, un service de *Requiem* pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord.

LE DÉPART DES PRINCES.

Le chef de la Maison de France, M^r le comte de Paris, a quitté Paris dimanche soir, à huit heures trente minutes, se rendant à Frohsdorf.

La suite de Monseigneur, dit le *Clairon*, était composée de MM. Emmanuel Bocher, secrétaire des commandements, Edouard Bocher, secrétaire particulier, du comte de Beauvoir et du comte de Bondy.

Sur le quai de la gare de l'Est, les honneurs ont été rendus par M. le marquis de Dreux-Brézé, entouré d'un très-grand nombre de notabilités du parti légitimiste.

Le chef et les princes de la Maison de France se sont réunis hier soir à Vienne, et se rendront aujourd'hui mardi à Frohsdorf.

Chronique générale.

La façon dont le gouvernement s'est laissé devancer par les reporters anglais et américains, pour les nouvelles du Tonkin, dit le *Français*, a produit une impression telle que les feuilles de gauche elles-mêmes ont dû s'y associer. Le *Temps* donne de ce retard une explication qui mérite de ne pas être laissée dans l'ombre. « Il tiendrait, dit-il, à ce que le commissaire civil ayant été investi, en vertu de ses instructions, du droit de correspondre directement avec le ministre, M. le général Bouët ne se sera pas cru suffisamment autorisé à prendre sur lui ce droit, en l'absence de M. Harmand, qui se trouve devant Hué avec l'amiral Courbet. » On pouvait se demander quelle pouvait bien être l'utilité de l'autorité prééminente confiée à un petit chirurgien de marine. En voici l'explication. C'est le premier profit que le pays ait recueilli de la création du commissaire civil. Il y en aura sans doute encore beaucoup d'autres du même genre.

Rien n'est venu qui puisse atténuer l'effet produit par l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Comment, en présence de ces menaces, ne pas nous rappeler que c'est M. de Bismark qui nous a conduits par la main dans toutes nos mauvaises affaires, qui nous a poussés en Tunisie, à Madagascar, au Tonkin, qui nous a brouillés avec l'Angleterre? Et dire qu'il s'est trouvé des républicains pour se réjouir de cet appui que le chancelier allemand donnait ainsi à toutes leurs fautes. Aujourd'hui, le pays est au bord du trou et il s'en doute à peine. Tous nos cris ne suffisent pas à le tirer de son sommeil. Quel réveil cependant quand il s'apercevra que la République c'est la guerre, la guerre partout, au dehors comme au dedans!

On écrit de Londres que lord Granville vient de déclarer à M. Waddington qu'il rendrait la République française responsable des complications qui pourraient surgir en Chine et dont les sujets britanniques établis là-bas seraient victimes.

La France a publié la note suivante:

« Après échange de dépêches entre le président du conseil et le ministre de l'intérieur, il aurait décidé que la présence de M. le comte de Paris aux obsèques de M. le comte de Chambord ne serait point considérée comme un acte de prétendant. »

L'AFFAIRE DE WESTYNE.

M. E. Ferry de la Bellone, capitaine du *Poitou*, a reçu des nouvelles de M. Yvan de Westyne. L'organisateur de l'expédition qui a eu l'issue que l'on connaît, a adressé à M. Bérard, son agent, les deux télégrammes qui suivent:

Une heure plus tard, l'hidalgo galopait vers l'embarcadere.

C'était un assez beau garçon que ce Bayador, très-grand seigneur dans sa manière de vivre, et, disait-on, immensément riche.

Mais il ne brillait pas par l'intelligence, et cette commission bizarre, imposée par dona Thérèse, intriguait fort son esprit peu sagace.

Aussi, dès en arrivant, s'empressa-t-il d'envoyer quérir certain homme d'affaires, un fin matois, qui, depuis quelque temps, lui servait de conseil et de factotum.

C'était un ex-avoué. On le nommait Bonami.

Bien que le lecteur n'ait fait que l'entrevoir, nous espérons qu'il ne l'aura pas oublié.

Bonami se présenta, toujours vêtu de drap noir râpé, toujours aussi maigre, aussi chauve, aussi glabre, toujours avec sa cravate d'un blanc jaunâtre, ses lunettes vertes.

— Très-bien! dit-il en se frottant les mains dès qu'il eut reçu la confiance de l'hidalgo. Très-bien, monsieur le marquis... j'en répondrais maintenant, vous épouserez M^{lle} Bridot.

— Mais expliquez-moi donc...

— Inutile. Je serai là-bas quelques jours avant sa majorité.

— Ah! vous...

— Moi et d'autres. Ne vous inquiétez de rien; dormez sur vos deux oreilles.

« Metz, 22 août, 9 h. du soir.

» Bérard, agent. — Avertissez passagers *Poitou* recevront avant onze heures communication. »

« Metz, 22 août.

» Bérard, agent, pour passagers.

» En vous quittant samedi, Rosetti, signataire de la charte-partie, devait me remettre 47,000 francs, formant le restant à payer au bateau. Il revint les mains vides.

» La folie me prit: Rosetti me calma par la promesse qu'il allait chercher la somme à Luxembourg, chez M. Revally.

» Certain de la rapporter, j'allai à Bruxelles pour attendre Rosetti, me proposant de l'appuyer avec ma garantie. En vain j'attendis; une dépêche reçue m'avertissait qu'il ne viendrait que le soir.

» Lundi je fus à Luxembourg et ne vis personne; je laissai une lettre disant:

« J'attendrai l'argent à Metz, et, après avoir fait expédier télégraphiquement, je rejoindrai le *Poitou* à Amsterdam. »

» Rosetti ne donna pas signe de vie.

» Je suis donc dans une position terrible, supportant une conséquence sans l'avoir créée, car j'allais renoncer au voyage au moment de lancer les traites, auxquelles cette hésitation a fait éprouver un retard, si Rosetti ne m'avait conseillé de marcher de l'avant, promettant qu'il ferait l'appoint. Je pourrai le prouver par document.

» Je suis cloué au lit, malade, fiévreux. Je prévois l'écroulement; mon travail passé est perdu, ainsi que ma considération, et par la faute de Rosetti.

» Je me propose de rembourser tous. En réalisant tout mon avoir, je réunirai encore 25,000 fr. Je poursuivrai Rosetti qui possède des propriétés près de Monaco. Choisissez des délégués auxquels je fournirai les documents prouvant ma version, et je traiterai avec eux vos intérêts; j'attends de vous télégrammes consolants pour mon honneur.

» DE WESTYNE. »

De son côté, M. Rosetti a écrit qu'il rembourserait intégralement tous les passagers.

Le *Poitou* est toujours dans le bassin de l'Eure, où il attend des ordres pour rentrer à Marseille.

AU TONKIN.

Saigon, 27 août, 9 h. 10 matin.

Des détails sur la prise de Hai-Dzuong nous parviennent aujourd'hui par la voie d'Haiphong.

Le colonel Brionval s'est emparé non-seulement d'Hai-Dzuong, mais encore de Phu-Binh. Il a poursuivi l'ennemi pendant trois jours.

Les Annamites venus au secours de Hai-Dzuong se sont enfuis dans toutes les directions, abandonnant un immense butin.

Nous nous sommes emparés de 150 canons et d'une somme de 400,000 fr. Nous n'avons perdu aucun soldat.

Les pertes des Annamites sont assez faibles, car ils n'ont opposé nulle part une résistance sérieuse.

— Je te le promets en son nom, conclut Henriette en entraînant Thérèse.

Vauquelin, se composant le visage, s'empressa d'aller à la rencontre de ses invités.

Pour peu que le lecteur ait traversé Trouville, il eût reconnu du premier coup d'œil quelqu'un de ces messieurs: le marquis de Bayador, le baron de Kuntsberg, lord Middleton, le vicomte de Lonsac et quelques autres Français plus ou moins gentilshommes, quarts d'agent de change ou fonctionnaires en perspective.

Le dîner fut des plus animés; Thérèse s'y montra charmante.

Durant la promenade qui s'ensuivit, le marquis de Bayador, qui ce soir-là paraissait le plus en faveur auprès d'elle, lui avait offert son bras.

— Monsieur le marquis, dit-elle tout à coup, pressons un peu le pas. J'ai quelques mots à vous dire que vous devez seul entendre.

Et lorsque celui-ci se fut empressé d'obéir:

— Ne m'assuriez-vous pas l'autre jour que, dans votre beau pays d'Espagne, un caballero bien épris se fait une gloire d'exécuter à la lettre, à la minute, sans même chercher à comprendre, tous les ordres, caprices et fantaisies que daigne lui dicter l'infante à la main de laquelle il aspire?

— Mettez-moi promptement à l'épreuve, charmante senora! Comme vous venez de le dire, je

suis du pays de don Quichotte, et, pour vous complaire, j'irais combattre de ce pas tous les moulins à vent de la côte normande.

— Il faut aller plus loin, monsieur le marquis.

— Où cela? que je m'oriente à l'instant pour le départ.

— A Paris.

— Veuillez déjà me considérer comme en route.

Que ferai-je en arrivant qui puisse vous étes agréable?

— Vous porterez chez un joaillier quelconque un écrin que je vais vous remettre tout à l'heure.

— Et ce joaillier, faudra-t-il le pourfendre?

— Nullement: il faudra, sur ce gage, lui emprunter cent mille francs.

L'hidalgo, tout étonné, se récria:

— Cent mille francs!... Mais que ne me les demandez-vous à moi-même?...

— Parce que je ne prétends payer que des intérêts... pécuniaires, monsieur le marquis.

— Cependant, pourquoi...

— Ah! voilà déjà les questions... J'aurai recours à Sancho.

— Donnez l'écrin. Je serai de retour demain soir, par l'express, à défaut d'hippogriffe. Mais au moins me sera-t-il permis d'espérer...

— Monsieur le marquis, je serai majeure dans quinze jours, et seulement alors je me prononcerai. Bon voyage!

Et, sans vouloir s'expliquer autrement, il disparut, mais pour se rendre immédiatement dans certaine taverne assez mal famée des Batignolles.

Là, il s'enquit d'un nommé Eustache Gorju, dit le Sanglier, et s'enfermant avec cette espèce de bandit, lui mettant quelques écus dans la main:

— Tu vas partir immédiatement pour là-bas, dit-il, et t'aboucher avec Bouquaille, qui te cachera du côté de l'étang du Mont-Saint-Jean. L'heure approche.

— Tant mieux, grogna le Sanglier, car c'est au père Bridot que je dois ma ruine, et par ricochet mes condamnations, qui peut-être me conduiront un jour jusqu'à l'échafaud. Avant d'en arriver là, faut que je me venge!

De ce côté-là aussi, du côté du mal, on attendait avec impatience la majorité de M^{lle} Bridot.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Le conseil municipal sang-de-bœuf d'une commune que nous ne voulons pas nommer s'était réuni en un banquet, et, tout naturellement, M. le maire occupait le fauteuil d'honneur.

Au dessert, un poète du cru ayant commencé son dithyrambe par:

Bacchus préside à cette fête...

— C'est moi qu'est président, s'écria le maire, et nul autre, entendez-vous!

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un service solennel pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord sera célébré prochainement à l'église Saint-Pierre de Saumur.

Le jour de la cérémonie sera fixé ultérieurement.

Une messe basse sera dite mercredi matin, à 8 heures, dans la même intention.

Personne n'oubliera que le Prince auguste qui vient de mourir, s'il a vécu cinquante ans sur la terre d'exil, n'en était pas moins le Roi de France, et tous voudront demander à Dieu, pour le digne héritier de son titre et de ses droits, la force de maintenir toujours aussi haut le drapeau de la France, et le bonheur d'assurer le triomphe préparé par le chef de sa Maison.

LE « PATRIOTE DE L'OUEST »

ET
M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL AUGER.

Le Patriote fait ainsi qu'il suit ses adieux à M. Auger :

« Nos lecteurs le savent déjà, M. Auger, procureur général près la Cour d'appel d'Angers, nous quitte ; il est nommé conseiller à la Cour de cassation.

« Nous ne voulons pas nous occuper de la carrière publique — très-diverse — de M. Auger avant son arrivée à Angers.

« Nous ne parlerons que du fonctionnaire républicain que nous avons eu sous les yeux pendant quatre ans et demi.

« M. Auger n'est certainement pas le premier venu, il est intelligent, il a de la finesse, trop de finesse, peut-être ; il sait le droit ; il n'a pas un grand souffle oratoire, mais il parle élégamment et dit bien ce qu'il veut dire, — du moins si nous en jugeons par les trop rares réquisitoires qu'il a prononcés, car il ne s'est guère prodigué sur le siège du ministère public.

« Les qualités que nous venons d'énumérer ne suffisent pas pour faire un bon procureur général.

« Il faut avoir cette cordialité et cette franchise qui inspirent la sympathie et donnent la confiance ; il faut avoir une équité qui n'exclue pas la bienveillance pour les inférieurs ; il faut enfin, à certaines heures, être résolu, ferme, énergique ; il faut savoir faire son devoir en dehors de toute préoccupation personnelle.

« La plupart de ces qualités ont manqué à M. le procureur général Auger.

« Il est vrai qu'il fit résolument son devoir quand il fallut appliquer les décrets relatifs aux congrégations non autorisées ; mais c'est à peu près la seule fois, en quatre ans, qu'il ait montré quelque énergie.

« M. le procureur général Auger a subi d'une façon trop stoïque les outrages que lui ont prodigués les ennemis de la République — si noblesse oblige, certaines fonctions obligent aussi — il n'a pas, à notre avis, fait respecter comme il aurait dû le faire, ni l'autorité dont il était le dépositaire, ni le gouvernement de la République. Il a parfois manqué de tact, tantôt en ordonnant des poursuites inutiles, tantôt en négligeant de mettre l'action publique en mouvement.

« Ce n'est pas tout. Le choix du personnel est une chose délicate, à laquelle un chef de parquet ne saurait apporter trop d'attention. Or, il nous serait impossible d'approuver toutes les nominations qui ont été faites sur la proposition de M. Auger, lequel a plus d'une fois donné la préférence ou à des magistrats médiocres, ou à des magistrats d'un républicanisme douteux.

« Enfin, si M. le procureur général Auger était d'une politesse obséquieuse pour les hauts personnages, il était hautain, cassant, et parfois sévère jusqu'à l'injustice envers ses subordonnés.

« Le Patriote sert la République, et ne sert qu'elle ; en traçant le portrait sincère qu'on vient de lire, il a été uniquement inspiré par son dévouement à la République, qu'il voudrait voir servir avec intelligence et fermeté, non-seulement par les petits fonctionnaires, mais encore, mais surtout par tous ceux qui occupent les hautes fonctions publiques. — J. P. »

La commission départementale nommée par le Conseil général pour l'année 1883-84 est ainsi composée : MM. le général de Rochebougé, Bilbille, de la Bourdonnais, Gri-gnon, Richou.

M^{lle} Seveste, qui a laissé à Angers et à Saumur d'excellents souvenirs, est engagée au Grand-Théâtre de Saint-Etienne.

L'invention des cartes postales n'a pas produit en France les résultats qu'on en espérait. D'après les statistiques, il n'en a été distribué que 32 millions en 1882. Pendant le même espace de temps, on en distribuait 140 millions en Angleterre. Le succès des cartes postales s'est également affirmé en Allemagne. D'où vient que chez nous ce mode de correspondance ait rencontré si peu de faveur ? Cela tient à plusieurs causes. D'abord nous vivons, beaucoup plus que les nations voisines, sous le régime des concierges, et nous ne nous soucions guère de mettre dans nos confidences ces intermédiaires, dont la discrétion passe à bon droit pour douteuse. A l'étranger, chacun a sa boîte et l'entremise des concierges est supprimée. Puis, le prix de nos cartes postales est trop élevé. Elles coûtent 40 centimes : l'écart entre ce prix et celui de la lettre n'est pas assez sensible ; dans ces conditions, il est évident que le public n'a guère d'intérêt à se servir de la carte postale.

C'est pour remédier à ces inconvénients que d'ingénieux inventeurs viennent de proposer au ministre des postes la création d'une carte postale fermée, semblable aux télégrammes dont on se sert à Paris. Le secret serait ainsi assuré ; le format permettrait une assez longue correspondance, et le Trésor ne pourrait qu'y gagner, surtout si, comme on le propose, le prix des nouvelles cartes postales était fixé à 45 centimes. Il serait à désirer que cette innovation, qui ne supprimerait pas d'ailleurs la carte postale actuelle, fût adoptée, à titre d'essai, par l'administration des postes.

PREDICTIONS DE NICK.

Voici, d'après Nick, quelle sera la physiologie probable du mois de septembre :

« Pendant que les perturbations sévissent sur le nord et le centre de la France, le beau temps et le défaut d'humidité persistaient sur la zone méridionale ; ceci par suite de la diminution progressive de la déclinaison des astres. Les conditions astronomiques se maintiennent en septembre, ce mois présentera à peu près les mêmes caractères sur la France et sur les pays voisins, c'est-à-dire un temps généralement beau, avec chaleurs encore vives, particulièrement sur la zone méridionale, sauf quelques grains ou orages épars, suivis de grêle, vers les 1^{re}, 3^e et 4^e périodes signalées plus loin. Persistance de la sécheresse là où ne séviront pas les orages. Temps moins stable sur les zones du Nord et du Centre, avec coups de vent, ondées ou mouvements orageux, crues locales à la suite, durant les périodes suivantes :

« 1^{re} Vers les 1^{er} (??), 3 ; 2^e vers les 9 (?), 11, 13 ; 3^e vers les 16 (??), 18 ; 4^e vers les 24 (??), 23, 25 ; 5^e vers les 29 (?), 30.

« Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

« Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates indiquées par nous s'appliquent au littoral de la Manche. »

Le Journal de la Vienne dit qu'il a plu à torrents dimanche à Lusignan et à Couhé. A Lusignan, l'averse a été si abondante que plusieurs maisons ont été inondées.

Variétés.

L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION A NANTILLY.

Deux ouvriers se rencontrent sur la place de l'église de Nantilly, jeudi matin, après déjeuner, et la conversation s'engage de la façon que voici :

— Eh bien ! l'ami, tu étais hier soir à la belle fête dans cette grande maison, toi qui passes pour avoir un gros brin de dévotion ?

— Assurément, je n'y manque presque jamais, et je n'étais pas seul, va. Mais je crois t'y avoir aperçu dans la foule en sortant. Me suis-je trompé... hein !

— Pas du tout, j'y étais bien. Vois-tu, mon ami, j'avais entendu parler de cet homme habillé de roux qu'on appelait... Père capucin ; je te dirai que j'aime ces gens-là. Ils sont mis comme six sous, ils ne craignent pas qu'on leur crie sur le dos dans les rues et ils parlent en chaire sans faire de grandes manières ; mais, crois-moi, ils ont du cœur, ceux-là, et plus qu'il y en a sous bien des petits gilets de soie. Ils sont amis du peuple ou je ne suis qu'un sot.

— Oh ! eh ! comme tu parles, pour un homme qui passe pour avoir à peine un petit brin de dévotion !

— Je parle comme je pense ; et, plaisanterie à part, j'étais bien aise d'entendre un parfait honnête homme, hier soir.

— Très-bien, très-bien, mon ami, un petit grain de cette parole-là, ça vaut mieux que cent livres de discours politiques à mon avis et que mille des sermons laïques des distributions de prix.

— Mais je ne l'ai pas tout dit. J'avais aussi, je l'avoue cette faiblesse, une rude envie de voir la procession du Saint-Sacrement, depuis le temps qu'on n'en voit plus dans les rues de Saumur. Ma fille avait pris sa robe blanche, et devait être des premières à la procession. Ma foi, je n'ai pas regret de m'être pressé de manger la soupe. Ecoute, c'était beau, ça valait la peine d'être vu. On aurait dit un incendie... des chants à faire croquer la voûte de Nantilly, et puis tout ce petit monde à blanc... Je sentais je ne sais quoi, là (il met sa main sur son cœur), quand j'ai vu le dais tout près de moi. Je ne pourrais pas dire qui portait le Saint-Sacrement.

— A merveille, mon bon ami, je suis ravi de l'entendre parler de la sorte. Mais es-tu resté aussi raide qu'un piquet au passage du... du... disons donc le mot, du bon Dieu, il faut appeler les choses par leur nom.

— Ah ! ah ! tu es bien curieux ! tu veux savoir si je me suis mis à genoux ? Pas à deux, parce qu'il n'y avait pas de place, tant on était foulé. On est plus religieux que ça paraît, n'est-ce pas ?

— C'est bien ce que j'ai toujours pensé. Ne te fâche pas de la comparaison : l'écorce est un peu dure et piquante, mais il y a du bon dedans, du cœur et du bon sens. Si c'est vrai pour toi, c'est aussi vrai pour bien d'autres.

— Ecoute, j'en étais à me dire en sortant avec un autre que je pourrais le nommer : Sapristi, pourquoi faut-il qu'il y ait des lois qui prohibent les processions. Je ne sais pas quel mal elles feraient. Il faut dire au Conseil municipal : Les processions ou la mort ! la liberté des processions pour nous et nos enfants, ou bien... ou bien... nous vous ferons sortir en procession de la mairie, M. votre président portant la bannière, et puis... nous fermerons bien la porte.

— C'est cela ! c'est cela ! les processions du Saint-Sacrement, ou la procession du Conseil ; tant pis si c'est en plein hiver ! Touche-là mon ami, à bientôt. (Authentique.)

REVUE FINANCIÈRE.

On a été plus faible cette semaine ; la cause principale de la réaction provient du manque d'affaires. Les offres n'ayant pas trouvé la plupart du temps de résistance sérieuse de la part des acheteurs, il en est résulté sur la cote une dépression presque générale, qui pour cette raison, ne doit pas être prise en très-sérieuse considération.

La spéculation à la baisse a été, il est vrai, suivie par différents incidents qu'on a naturellement grossis à dessein, entre autres un article de la Norddeutsche-Zeitung, dans lequel on a voulu voir des menaces de guerre ; puis des nouvelles du Tonkin annonçant, suivant le Standard, après un premier succès de nos troupes, un échec assez sensible, etc., etc.

En résumé rien de bien grave dans tout cela ; mais quand il n'y a pas d'affaires, le marché accueilli, avec une extrême facilité les pires nouvelles, voir même souvent les plus invraisemblables, qui, dans un moment normal passeraient inaperçues.

Quequ'il en soit, la plupart des valeurs ont reculé : le 3 0/0 à 79,375, l'amortissable de 81,25 à 81,125, le 4 1/2 0/0 1883, de 108,30 à 108,20.

Les fonds d'Etats étrangers ont subi le même sort : L'Italien est plus faible à 90,30 ; l'Egypte fléchit à 357,50 ; la Rente Espagnole 4 0/0 recule à 58 5/8.

Les récents événements d'Espagne, ont attiré sur cette valeur, l'attention du public qui s'est, à juste titre, ému des soubresauts considérables que la seule crainte de troubles politiques a produits sur ces cours.

Nous signalerons à ce sujet aux personnes que les fonds espagnols intéressent que le Financier des Communes, qui annonce, pour son prochain numéro, une étude sur les valeurs.

Nos lecteurs savent que ce journal est un des plus sérieux dans cet ordre d'idées ; aussi son appréciation sera-t-elle intéressante à connaître.

Les établissements de crédit ont dans une proportion plus ou moins grande, subi l'influence de la réaction qui a fait reculer les fonds d'Etat français et étrangers. La Banque de France fait presque seule exception et est immobile à 5,430. Cette fermeté s'explique par l'absence presque complète de transactions sur les actions de la Banque, dont le dernier bilan, assez médiocre, comporterait plutôt une dépréciation des cours. Voir à ce sujet dans le Financier des Communes le tableau comparatif des bénéfices de la Banque de France.

Les actions du Foncier ont fléchi à 1,290. C'est là une réaction momentanée qui sera certainement suivie d'une reprise dès que le marché sera plus actif. La marche certainement progressive de cet établissement aura pour résultat un dividende supérieur à celui de l'année dernière, il a donc lieu de prévoir une amélioration proportionnelle des cours.

Les Fonciers 1883 très-demandés, échappent aux influences générales de la spéculation et se maintiennent solidement à leurs cours précédents : 349 fr. 75 les libérées, 349 les non-libérées..

Nous inscrivons les autres établissements aux cours suivants : la Banque de Paris 1,005 ; le Mobilier 362,75. La Banque Ottomane 732,50. La Banque des Pays-Autrichiens 490. La Banque des Pays-Hongrois est le sujet d'un article publié cette semaine dans le Financier des Communes. C'est une étude spéciale contenant entre autres détails intéressants la composition du portefeuille de cette Société. Les valeurs industrielles sont également plus faibles. Le Suez réactionne à 2,390. L'Omibus cote 1,240. Le Gaz de 1,360 se maintient à 1,365.

En attendant les nouvelles émissions d'obligations de chemins de fer, le Financier des Communes recommande comme emploi temporaire aux capitaux disponibles, l'emploi de fonds en reports qui, dit-il avec raison, présentent les avantages d'une sécurité absolue, puisque les fonds employés sont représentés par des titres déposés en nantissement et d'une grande disponibilité puisqu'on peut retirer à chaque quinzaine les fonds déposés et enfin d'une rémunération fructueuse puisque lors de la dernière liquidation la Banque des Communes de France a pu bonifier à ses déposants en comptes de reports un intérêt net de 5.03 0/0.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 août 1883.

Versements de 61 déposants (6 nouveaux), 17,673 fr. » c.
Remboursements, 19,487 fr. 56 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 25 Août

Blé nouveau (l'h.)	19 81	Huile de noix.	50	130	—
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	18 28	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy. 77	19 04	— luzerne	50	—	—
Seigle.	11 75	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orge	65	— Luzerne	780	65	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	—
Fèves.	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune.	50	190	—
— rouges	80	Chanvres	1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	à
Id. 1881,	2 ^e	100	à
Ordin., env. de Saumur 1881,	1 ^{re}	90	à
Id. 1881,	2 ^e	85	à
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re}	90	à
Id. 1881,	2 ^e	80	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re}	90	à
Id. 1881,	2 ^e	80	à
La Vienne, 1881.	1 ^{re}	60	à 65

ROUGES (2 hect. 30).

Souzaux et environs, 1881	1 ^{re} qualité	à	à
Id. 1881,	2 ^e	160	à
Champigny, 1882	1 ^{re}	200	à
Id. 1882,	2 ^e	175	à
Id. 1881,	1 ^{re}	160	à
Id. 1881,	2 ^e	150	à
Varrains, 1882	1 ^{re}	120	à
Varrains, 1882	2 ^e	100	à
Bourguell, 1882	1 ^{re} qualité	160	à
Id. 1882,	2 ^e	150	à
Id. 1881,	1 ^{re}	150	à
Id. 1881,	2 ^e	140	à
Restigné 1881	1 ^{re}	150	à 140
Id. 1881,	2 ^e	140	à
Chinon, 1882	1 ^{re}	140	à
Id. 1882,	2 ^e	130	à
Id. 1881,	1 ^{re}	140	à
Id. 1881,	2 ^e	130	à

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. d'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 540 planches, soit environ 1,000 sujets colorés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER ; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède	
3 % amortissable	79 60	79 55	Est	742 50	745	Obligations			Obligat. foncières 1879 3 %	456	459
4 1/2 %	111 20	111 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1406 25	— 1865, 4 %	514	514	Est	361	369
4 1/2 % (nouveau)	108 37	108 45	Midi	1165	1160	— 1869, 3 %	400	402	Midi	358	359
Obligations du Trésor	504	504	Nord	1865	1860	— 1871, 3 %	383	392	Nord	365 25	365
Obligations du Trésor nouvelles	565	563	Orléans	1292	1286 25	— 1875, 4 %	512	512 50	Orléans	358 50	359 25
Bons de liq. départementaux	323	321 50	Ouest	796	798 75	— 1876, 4 %	511	511 50	Ouest	360	359
Banque de France	5435	5450	Compagnie parisienne du Gaz	1367	1370	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	237	Paris-Lyon-Méditerranée	366 25	365 50
Comptoir d'escompte	991	995	Canal de Suez	2412	2392 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527	530	Paris-Bourbonnais	360	359
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1297	1297 50	C. gén. Transatlantique	503	510	Obligations communales 1879	456	457	Canal de Suez	572 50	568 85
Crédit de France	20	22 50									
Crédit mobilier	357	360									

Étude de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

VENTE

Sur saisie immobilière,
En cinq lots,
D'UNE MAISON
D'HABITATION

Et dépendances,
Jardin, plusieurs morceaux de terre,
Situés commune de Trémont;
Et de la nue-propiété
DE 4 ARES DE TERRE
Situés commune de Nueil-sous-Passavant,
Appartenant aux époux CLÉMOT-TOURET.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la poursuite de M. Jean Sancier, propriétaire, demeurant à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, Ayant pour avoué constitué M^e Vincent LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12,

Il sera procédé, le samedi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de première instance de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Trémont.

1^{er} Lot.

Une maison, située au Pont, commune de Trémont, comprenant une chambre basse à cheminée, chambre au-dessus, autre chambre, écurie, le tout habité par les époux Clémot,

Joignant au midi la route nationale de Vihiers à Nueil, au levant un chemin, au couchant Moriceau;

Un jardin, situé au même lieu, même commune, contenant environ trois ares quatre-vingt centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Moriceau, au midi la maison du sieur Clémot ci-dessus désignée.

2^e Lot.

Un morceau de terre, situé à la Barre, même commune, contenant environ soixante-trois ares, joignant au nord la route nationale de Vihiers à Nueil-sous-Passavant, au couchant Coquin, au nord M. Nicolas, au levant M^e veuve Maitreau, compris au plan cadastral sous le numéro 482, section A.

3^e Lot.

Un morceau de terre, situé à la Priette, même commune, contenant environ cinquante-quatre ares, joignant au nord et au levant un chemin, au midi Chemineau, compris au plan cadastral sous le numéro 498, section A.

4^e Lot.

Un pré, situé au lieu dit la Pataille, même commune, contenant treize ares vingt-cinq centiares, joignant

d'un côté M^e veuve Maitreau, d'autre côté Coquin et d'autre côté Nicolas, compris au plan cadastral sous le numéro 528, section A.

5^e Lot.

Commune de Nueil-sous-Passavant.

La nue-propiété de quarante et un ares de terre, situés au lieu dit le Mel chin ou la Marchaise, à prendre dans un plus grand morceau, compris au plan cadastral de la commune de Nueil-sous-Passavant sous le numéro 11, section A.

PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Jean Sancier, propriétaire, demeurant à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, sur le sieur Joseph Clémot, roulier, demeurant au Pont-de-Trémont, commune de Trémont, et M^{me} Hermance Touret, épouse dudit Clémot, avec lequel elle demeure audit Trémont, suivant procès-verbal de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, du dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et visé.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé et signifié aux saisis, suivant exploit du ministère dudit Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le quatorze juin dernier, volume 34, numéros 24 et 25.

Par exploit de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, sommations ont été faites aux époux Clémot-Touret et aux créanciers inscrits sur les immeubles saisis de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 34, numéro 24.

MISES A PRIX.

Les immeubles dont la désignation précède seront mis aux enchères sur les mises à prix ci-après :

1^{er} Lot

Sur celle de mille francs, ci. 1.000

2^e Lot

Sur celle de cinq cents francs, ci. 500

3^e Lot

Sur celle de cinq cents francs, ci. 500

4^e Lot

Sur celle de deux cents francs, ci. 200

5^e Lot

Sur celle de deux cents francs, ci. 200

Total des mises à prix : deux mille quatre cents francs, ci. 2.400

Outre les frais et charges.

Ici il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué pour-suisant, conformément aux règles du Code de procédure civile.

A Saumur, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes ; décimes compris. (560) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A AFFERMER

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à 2 kilomètres de Saumur,

Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (522)

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE MAISON

DE CAMPAGNE

De récente construction,

Au bourg de Saint-Martin-de-la-Place.

Écurie, remise, — jardin, pré planté de pommiers en plein rapport.

Le tout s'étendant de la levée jusqu'à la Loire, d'une superficie de 31 ares 7 centiares.

Pour traiter, s'adresser à M^e CAILLEAU. (545)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 42. (316)

A VENDRE

UN BON CHIEN D'ARRÊT

Très-bien dressé,

Âgé de deux ans et demi.

S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (542)

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS, dressés, âgés de trois ans, à garantie ; et un CHIEN COURANT, âgé de trois ans, à garantie.

S'adresser chez le père Rousse, café de la Gaieté, à Souzay.

A VENDRE

MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE

Race Montagne.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

M^e CAILLEAU, notaire à Longué, demande un premier Clerc capable.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)



GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.